



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur PINET Didier**, Président.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 74
Membres votants : 84

Date de convocation : 3 octobre 2022

Etaient présents : Didier PINET, Jacques BRECHIGNAC, Yves LENOIR, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Christophe POMMIER, Eric TOURRET, Arnaud HAY, Alain CHERVIER, Philippe CHARRIER, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Gérard ROSSFELDER, Guy GOUGNOT, Raymond JOURDIER, Didier DURET, Annick DELIGEARD, Emmanuel PALTZ, Sébastien JOLY, Hubert DEGRANGE, Robert ERAUD, Patrice BUCHET, Mathieu GEFFRAY, Dominique LEGRAND, Gilbert ROSNET, Hulya PAGNON, Dominique DARNET, Yvon GILLES, Fabrice GALLON, Jean-Maxime FAULCONNIER, Gérard DEVENE, Anthony JACQUELIN, Raphaël BRENON, Alain VENDANGE, Laurent RIAT, Michel BARBARIN, Vincent RONDEPIERRE, Jean-Paul PETIT, Louis BERNARDET, Odile DURET, Guy CHAUMET, Guillaume MARGELIDON, Catherine JOLY, Julien DOMAS, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Serge BRETON, Aline MAURICE, Pascale FOUCAULT, Anne KEBOUR, Michèle DENIS, Catherine BRISVILLE, Catherine SEGAUD, Jean-Maurice ROY, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Annie-France POUGET, Mickaël PERROD, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, Brigitte CHARNET, Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Michel BRENOT, Philippe BECQUE, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Michel AUBAILLY, Antoine FARIZON, Yves PETIOT, Bernard LION, Didier RICHE, Eric CLAVEL, Serge REIGNER.

Etaient excusés : Nicole BERTRAND, Maud BETIAUX, Carole SANVOISIN, Yannick LUCOT, Alain DENIZOT, Adèle VAUDELIN, Michel CLAIRE, Jean-Pierre GUESTON, Marie-Thérèse MARION, Bérengère JACQUIN, Gérard LURAT, Maria BARRETO, Serge LAFORET, Jean-Luc ALBOUY, Roland BION, Stéphanie PURAVET, Sylvie DUPUIS, Brigitte MARIONNET, Annie DEBORBE, Annick ANGLARES, Violaine BAUDON, Jean-Michel BOURGEOT, Daniel LACARIN, Sylvie EDELIN, Ginette ROUZEAU, Laëtitia PLANCHE, René LAPENDRY, Philippe MARTIN, Danièle THIERIOT.

Avait donné pouvoir : Sylvie EDELIN à Michel AUBAILLY, Adèle VAUDELIN à Didier PINET, Michel CLAIRE à Gilbert LARTIGAU, Alain DENIZOT à Geneviève PETIOT, Annie DEBORBE à Katherine SIMON, Annick ANGLARES à Julien DOMAS, Jean-Michel BOURGEOT à Aline MAURICE, Ginette ROUZEAU à Odile DURET, Laëtitia PLANCHE à Anne KEBOUR, Yannick LUCOT à Mathieu GEFFRAY.

Secrétaire de séance : Pascal THEVENOUX

Assistaient également à la réunion : Luc VOISIN, Service de Gestion comptable, Thierry GAUDET, Manuel BOUILLOUX, Nadia GODIGNON, Jocelyne VEVRE, Céline GARNIER du SICTOM Nord Allier.

Le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JUIN 2022

2/ TEOM : EXONERATIONS POUR L'ANNEE 2023

3/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2023

4/ PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEURS

5/ BUDGET PRIMITIF 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

6/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES - ACTUALISATION

7/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 : ISDI - ACTUALISATION

8/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

11/ QUESTIONS DIVERSES



M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Monsieur Pascal THEVENOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie M. Luc VOISIN, chef de service au Service de Gestion Comptable de Moulins, nouvellement nommé dans le Département de l'Allier.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JUIN 2022

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu du Conseil syndical du 22 juin 2022 a été transmis pour information. Il demande aux délégués si ce compte rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte rendu est approuvé.

2/ TEOM : EXONERATION POUR L'ANNEE 2023

Présentation par Monsieur FAIVRE-DUBOZ, 4^{ème} VP en charge des Finances.

Il s'agit d'une obligation réglementaire de délibérer avant le 15 octobre de l'année 2022 pour l'année 2023 sur les exonérations de TEOM et les modifications de fréquence ou de type de collecte pour l'année 2023.

Pour mémoire, le SICTOM Nord Allier ne délibère que sur les exonérations de TEOM ainsi que les modifications de fréquence ou mode de collecte, des communes hors du périmètre de Moulins Communauté.

Le SICTOM Nord Allier a fait le choix depuis de nombreuses années d'exonérer de TEOM :

- les redevables assujettis à la redevance spéciale du SICTOM Nord Allier (artisans, commerçants...)
- les redevables justifiant d'une collecte par une société agréée et qui n'utilisent donc pas le service de la collectivité.

La liste des redevables a été jointe avec la convocation.

Extrait de la délibération

VU l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1521-III du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que les exonérations de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) doivent être votées par le Conseil syndical avant le 15 octobre, pour être transmises aux services fiscaux et appliquées au 1^{er} janvier de l'année suivante,

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier a fait le choix depuis de nombreuses années d'exonérer de TEOM :

- les redevables assujettis à la redevance spéciale du SICTOM Nord Allier,
- les redevables justifiant d'une collecte par une société agréée et qui n'utilisent donc pas le service de la collectivité.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'accepter pour l'année 2023 :

- les exonérations de T.E.O.M proposées pour :
 - les établissements collectés par le SICTOM Nord Allier au titre de la redevance spéciale, (Code Général des Collectivités Territoriales - article L2333-78) (liste jointe)
 - les établissements collectés par des sociétés agréées (Code Général des Impôts - article 1521-III) (liste jointe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTÉ**, pour l'année 2023, les exonérations définies en annexe.

3/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2023

Présentation par Monsieur FAIVRE-DUBOZ, 4^{ème} VP en charge des Finances.

Il rappelle que la plateforme de compostage des déchets verts (PCDV) de Chézy dont la capacité maximale est fixée à 12 500 tonnes accepte les déchets verts collectés en déchèteries et en porte à porte par le SICTOM Nord Allier ainsi que ceux des apports extérieurs (paysagistes, établissements scolaires...)

Il est nécessaire de conventionner avec chaque apporteur afin de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Compte tenu de l'évolution des coûts d'exploitation de la plateforme, Monsieur le Président propose d'actualiser le tarif à 54 € HT (51 € en 2022) la tonne entrante (TVA à 20 %) pour l'année 2023, ce qui représente une augmentation de 6 %.

M. PINET ajoute que le marché relatif à l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts a été attribué de nouveau à SUEZ ORGANIQUE. Les tarifs étant en augmentation sont répercutés sur le tarif des apports extérieurs, et ce afin de suivre les prix du marché.

Mme CANCRE remarque que le tarif est élevé.

M. PINET répond que le prix pratiqué concerne les apports extérieurs, c'est-à-dire les entreprises qui apportent des déchets verts sur la plateforme de compostage pour y être traités.

M. PINET ajoute que la PCDV a été réalisée par l'investissement du SICTOM Nord Allier et donc financé par ses usagers. Elle est exploitée par SUEZ ORGANIQUE. Le SICTOM Nord Allier autorise l'exploitant à avoir des apports extérieurs.

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que depuis 2016, les déchets verts d'apporteurs extérieurs sont acceptés, sous les conditions suivantes :

- les tonnages de la collectivité sont prioritaires,
- chaque apporteur extérieur aura un tonnage maximum annuel défini,
- la signature par chacune des parties d'une convention pluriannuelle,
- la signature de protocoles de sécurité,

CONSIDERANT l'évolution annuelle des coûts d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOpte** le tarif de 54 € HT/tonne entrante pour l'année 2023.

4/ PRODUITS IRRECOURVABLES – ADMISSIONS EN NON VALEURS

Présentation par M. FAIVRE DUBOZ

Le Service de gestion comptable de Moulins a présenté au SICTOM Nord Allier l'état des créances du budget principal qui n'ont pas pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Le total des impayés s'élève à 9 498.59 €.

On retrouve des entreprises sur plusieurs années. A la demande du Président, le service comptabilité du SICTOM Nord Allier s'est substitué aux services de la Trésorerie pour recouvrer ces créances.

M. PINET précise que certaines communes sont concernées par des centimes. Que celles-ci ne se sentent pas offusquées, il ne s'agit que de jeux d'écritures.

Extrait de la délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2343-1,

VU l'état des créances du budget principal et du budget annexe collecte sélective présenté par le Service de gestion comptable de Moulins au SICTOM Nord Allier qui n'ont pas pu être recouvrées dans les délais légaux et réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEpte** d'admettre en non valeurs les titres ci-dessous dressés par le Service de gestion comptable de Moulins et s'élevant à 9 498,59 €.

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	BUDGET	NOM DU REDEVABLE	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Etat 5624620131 / 2022				
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	AU FOURNIL SAINT HONORE	2021	1,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	AUTROT Sebastien	2020	25,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	COMMUNAUTE DE COMMUNE	2017	8,59 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER	2021	0,53 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	2020	1,38 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	DUBOIS Stephanie	2020	25,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	E H P A D MAISON SAINT JOSEPH	2021	0,04 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	GENNETINES COMMUNE	2021	0,60 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	LANOIZELEE Sebastien	2020	15,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	LE GOUARD Sandrine	2020	15,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	RG PUBLICITE	2021	0,10 €
RAR inférieur seuil poursuite	Principal	SICABA	2021	0,05 €
				92,29 €
Etat 5623640131 / 2022				
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Principal	AUBERGE SAINT MARTIN	2015	559,32 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Principal	AUBERGE SAINT MARTIN	2016	224,77 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Principal	RELAIS MERCURE SARL A	2016	947,70 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Principal	RELAIS MERCURE SARL A	2017	3 978,00 €
				5 709,79 €
Etat 5628420131 / 2022				
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2007	72,93 €
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2008	236,99 €
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2009	335,14 €
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2010	348,40 €
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2011	348,40 €
Insuffisance actif	Principal	CARLIER PRODUCTION SA	2012	348,40 €
Insuffisance actif	Principal	ETS AUSSERT	2007	496,47 €
				2 186,73 €
Etat 5623020331 / 2022				
RAR inférieur seuil poursuite	Collecte sélective	ALPHA NUMERIQ	2021	0,03 €
RAR inférieur seuil poursuite	Collecte sélective	INDY	2020	0,58 €
RAR inférieur seuil poursuite	Collecte sélective	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	2017	6,17 €
				6,78 €
Etat 5622820731 / 2022				
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Collecte sélective	LA PATATERIE	2014	292,04 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Collecte sélective	LA PATATERIE	2015	297,04 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Collecte sélective	LE MOULIN DE LA GALETTE	2015	288,28 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Collecte sélective	LE MOULIN DE LA GALETTE	2017	463,32 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	Collecte sélective	RESTAURANT LA PATATERIE	2018	162,32 €
				1 503,00 €
TOTAL GENERAL				9 498,59 €

5/ BUDGET PRIMITIF 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Présentation par M. FAIVRE DUBOZ

Des blocs béton de type légobloc ont été installés cette année en déchèterie de Chézy afin de remplacer les alphablocs détériorés. Afin d'achever ce nouvel agencement, il est nécessaire d'en racheter quelques-uns.

Des travaux d'enrobés sont nécessaires à la déchèterie de Lurcy-Lévis afin de reprendre une partie faïencée et détériorée superficiellement.

Les crédits sont pris sur l'opération ISDI dont les travaux ne débiteront qu'en début d'année prochaine.

M. PINET précise que les légoblocs sont plus résistants aux chocs.

Extrait de la délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil syndical en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,
CONSIDERANT que des modifications budgétaires sont nécessaires sur le budget principal,

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

➤ Budget Principal (en euros TTC)

Des blocs béton de type légobloc ont été installés cette année en déchèterie de Chézy afin de remplacer les alphablocs détériorés. Afin d'achever ce nouvel agencement, il est nécessaire d'en racheter quelques-uns.

Des travaux d'enrobés sont nécessaires à la déchèterie de Lurcy-Lévis afin de reprendre une partie faïencée et détériorée superficiellement.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par un prélèvement sur l'opération ISDI dont les travaux ne débiteront qu'en début d'année prochaine.

Investissement				
Dépenses			Recettes	
2313/812/Op 1021/12	ISDI - travaux	- 19 000		
2313/812/Op 1016/1	Achat de blocs béton - déch. Chézy	12 000		
2313/812/Op 1022/3	Travaux enrobés - déch. Lurcy-Lévis	7 000		
			-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2022.

6/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES - ACTUALISATION

Présentation par M. FAIVRE DUBOZ

Des travaux d'enrobés sont nécessaires à la déchèterie de Lurcy-Lévis afin de reprendre une partie faïencée et détériorée superficiellement. Cette opération étant intégrée à l'autorisation de programme n°9, il est nécessaire de l'actualiser.

Extrait de la délibération

VU l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 13 avril 2017 par laquelle le Conseil syndical a accepté l'ouverture d'une autorisation de programme pour le financement lié aux travaux sur le réseau des 8 déchèteries du SICTOM Nord Allier (hors Chézy) de 2017 à 2024,

VU la délibération du 29 mars 2022 par laquelle le Conseil syndical a actualisé l'autorisation de programme n°9 et ses crédits de paiement,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'enrobés à la déchèterie de Lurcy-Lévis afin de reprendre une partie faïencée et détériorée superficiellement,

Cette opération étant intégrée à l'autorisation de programme n°9, Monsieur le Président propose de modifier l'autorisation de programme n°9 et ses crédits de paiement comme suit :

AP 9 - Réseau de déchèteries	TOTAL AP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES										
- logidef	42 000 €	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-
- maîtrise d'œuvre	133 614 €	-	20 076,30	14 387,27	265,20	40 235,03	25 550	12 000	12 700	8 400
- travaux	2 889 424 €	-	178 619,63	54 989,96	547 332,35	422 481,59	848 000	347 000	241 000	250 000
- SPS / CT	245 €	-	-	-	-	244,80	-	-	-	-
- divers	21 703 €	1 032,00	14 190,74	1 188,00	2 484,00	2 808,00	-	-	-	-
TOTAL	3 086 984,87 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	915 550 €	359 000 €	253 700 €	258 400 €
RECETTES										
Autofinancement	3 086 985 €	1 032,00	212 886,67	70 565,23	550 081,55	465 769,42	915 550	359 000	253 700	258 400
Emprunt										
TOTAL	3 086 984,87 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	915 550 €	359 000 €	253 700 €	258 400 €

AP/CP détaillée par opération budgétaire :

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
opération commune 1014	42 000,00	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-
Logiciel	42 000,00						42 000			
opération commune 1004	9 083,15	1 032,00	2 192,60	1 404,55	2 484,00	1 620,00	350	-	-	-
MOE	1 247,15		680,60	216,55			350			
Travaux	-									
SPS / CT	-									
Autres	7 836,00	1 032,00	1 512,00	1 188,00	2 484,00	1 620,00				
Déch. Bourbon (op.31)	400 721,29	-	2 658,89	563,52	32 623,20	875,68	5 000	359 000	-	-
MOE	21 098,09		2 658,89	563,52		875,68	5 000	12 000		
Travaux	379 623,20				32 623,20			347 000		
SPS / CT	-									
Autres	-									
Déch. Coulandon (op.32)	360 641,17	-	181 737,93	63 552,61	37 890,00	29 260,63	48 200	-	-	-
MOE	17 209,68		2 254,30	8 562,65	265,20	927,53	5 200			
Travaux	342 567,49		178 619,63	54 989,96	37 624,80	28 333,10	43 000			
SPS / CT	-									
Autres	864,00		864,00							
Déch. Dompierre (op.33)	303 659,93	-	2 398,03	451,73	45 240,00	1 070,17	800	-	253 700	-
MOE	17 419,93		2 398,03	451,73		1 070,17	800		12 700	
Travaux	286 240,00				45 240,00				241 000	
SPS / CT	-									
Autres	-									
Déch. Neuilly (op.34)	269 667,69	-	924,66	-	92 839,38	47 203,65	128 700	-	-	-
MOE	7 485,48		924,66			5 860,82	700			
Travaux	262 182,21				92 839,38	41 342,83	128 000			
SPS / CT	-									
Autres	-									
Déch. Avelines (op.35)	942 193,67	-	18 621,61	1 387,78	4 060,80	272 623,48	645 500	-	-	-
MOE	34 403,37		8 186,87	1 387,78		19 328,72	5 500			
Travaux	895 922,76				4 060,80	251 861,96	640 000			
SPS / CT	244,80					244,80				
Autres	11 622,74		10 434,74			1 188,00				
Déch. La Chapelle (op.36)	189 744,07	-	1 588,03	-	24 560,40	795,64	700	-	-	162 100
MOE	8 183,67		1 588,03			795,64	700			5 100
Travaux	181 560,40				24 560,40					157 000
SPS / CT	-									
Autres	-									
Déch. Thionne (op.42)	123 716,98	-	1 384,92	17,54	24 530,40	784,12	700	-	-	96 300
MOE	6 186,58		1 384,92	17,54		784,12	700			3 300
Travaux	117 530,40				24 530,40					93 000
SPS / CT	-									
Autres	-									
Déch. Lurcy (op.1022)	445 556,92	-	1 380,00	3 187,50	285 853,37	111 536,05	43 600	-	-	-
MOE	20 379,85			3 187,50		10 592,35	6 600			
Travaux	423 797,07				285 853,37	100 943,70	37 000			
SPS / CT	-									
Autres	1 380,00		1 380,00							
	3 086 984,87	1 032,00	212 886,67	70 565,23	550 081,55	465 769,42	915 550	359 000	253 700	258 400

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°9 telle que présentée pour un montant total de 3 086 984,87 €.

7/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 : INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES (ISDI) – ACTUALISATION

Présentation par M. FAIVRE DUBOZ

Le maître d'œuvre SAFEGE a affiné le projet de l'ISDI, dans sa phase Travaux et revu son évaluation. Par ailleurs, un assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement CALIA/ANTEA/ADMYS a été chargé de travailler sur la rédaction du cahier des charges pour rechercher le futur exploitant de ce nouvel équipement.

Extrait de la délibération

VU l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil syndical a accepté l'ouverture d'une autorisation de programme pour le financement lié à la réalisation de l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDI) de Chézy,

CONSIDERANT que le maître d'œuvre SAFEGE a affiné le projet de l'ISDI, dans sa phase Travaux et revu son évaluation,

CONSIDERANT que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement CALIA/ANTEA/ADMYS a été chargé de travailler sur la rédaction du cahier des charges pour rechercher le futur exploitant de ce nouvel équipement,

Monsieur le Président propose de revoir l'autorisation de programme n°10 et ses crédits de paiement comme suit :

AP 10 - ISDI		TOTAL AP	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	78 000 €				78 000	
	- SPS / CT	- €					
	- travaux	500 000 €				310 000	190 000
	- chargeur	- €					
	- divers (annonces, ICPE...)	3 203 €	3 003,38			200	
TOTAL		581 203 €	3 003,38 €	- €	- €	388 200 €	190 000 €
RECETTES	Autofinancement						
	Emprunt	581 203 €	3 003,38	- €	- €	388 200 €	190 000 €
	TOTAL	581 203 €	3 003,38 €	- €	- €	388 200 €	190 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°10 telle que présentée pour un montant total de 581 203 €.

8/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

➤ Indemnisation d'assurance

☉ Arrêté n°P_ARRDAB21_02_02 du 10 août 2022 acceptant l'indemnisation du sinistre DAB21/02 du 8 juin 2021 pour un montant de 572,43 € par l'assureur SMACL.

M. PINET précise qu'il s'agit d'un accrochage sur le portail de la déchèterie de Chézy par un tiers identifié. Le montant correspond à la vétusté.

▪ Marchés publics

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du marché en € HT
Marché de FOURNITURES				
2022MAPA02	Fourniture, livraison de : <u>Lot n°1</u> : Equipements pour les vestiaires <u>Lot n°2</u> : Montage de mobiliers de bureau	<u>Lot n°1</u> : 07/07/2022 <u>Lot n°2</u> : 30/06/2022	<u>Lot n°1</u> : RAYONOR (59115 LEERS) <u>Lot n°2</u> : PGDIS (63200 MOZAC)	<u>Lot n°1</u> : 33 268,64 € <u>Lot n°2</u> : 16 733,48 €
Marchés de SERVICES				
2022AO02	Exploitation d'une unité de compostage des déchets verts sur le site de Chézy Durée du marché : 01/10/2022 au 31/12/2026	29/07/2022	SAS SUEZ ORGANIQUE (78440 GARGENVILLE)	886 755,00 €

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du marché annuel en € TTC
2022A003	<p>Marché d'assurances pour le SICTOM Nord Allier décomposé en 6 lots :</p> <p><u>Lot n°1</u> : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes <u>Lot n°2</u> : Assurance des responsabilités et des risques annexes <u>Lot n°3</u> : Assurances des véhicules à moteur et des risques annexes <u>Lot n°4</u> : Assurance de la protection juridique <u>Lot n°5</u> : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus <u>Lot n°6</u> : Assurance des prestations statutaires</p> <p>Marché de 4 ans (possibilité de résiliation annuelle à l'échéance anniversaire par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 6 mois)</p>	<u>Les 6 lots</u> : 29/09/2022	<p><u>Lots n°1 et 5</u> : GROUPAMA</p> <p><u>Lots n°2, 3 et 4</u> : SMACL</p> <p><u>Lot n°6</u> : SOFAXIS/CNP</p>	<p><u>Lot n°1</u> : 4 099,20 € Formule de base/franchise 1 000 € en incendie – évènements naturels</p> <p><u>Lot n°2</u> : 6 884,06 € Formule de base + PSE 1 (risques environnementaux)</p> <p><u>Lot n°3</u> : 69 709,27 € Formule de base + PSE 1 (bris de machine)</p> <p><u>Lot n°4</u> : 1 020,60 € Formule de base</p> <p><u>Lot n°5</u> : 554,40 € Formule de base</p> <p><u>Lot n°6</u> : 178 892,33 € Formule de base : décès, accident du travail, maladie imputable au service, congé de longue maladie, congé de maladie ordinaire franchise 20 jours en IJ + PSE 1 franchise 30 jours en maladie ordinaire</p>
2022PA01	<p>Location, entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents de collecte des ordures ménagères, déchèteries, d'entretien et garage du SICTOM Nord Allier (nombre d'agents 77)</p> <p>Durée du marché : 3 ans</p>	27/07/2022	INITIAL (63110 BEAUMONT)	19 160,16 €/an, Soit : 57 480,48 € sur 3 ans

Concernant l'attribution du marché d'assurances, M. PINET précise que les collectivités ont de plus en plus de difficultés à s'assurer. Le SICTOM Nord Allier a réussi à obtenir une couverture pour chaque risque, mais il devra supporter une augmentation de cotisation assez importante en 2023 (+16%).

Il ajoute que le principe des assureurs est de couvrir un aléa. Lorsque ce dernier est répétitif, ce n'est plus un aléa. Par conséquent, les prix augmentent ainsi que les conditions.

M. le Président rappelle que, depuis 2019, suite à de nombreux incendies, les colonnes de tri sélectif ne sont plus assurées. Le SICTOM Nord Allier en est son propre assureur.

Le Conseil syndical prendra acte.

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

- Acquisition de couches lavables : attribution de subventions de 60 €

Conformément à la délibération du Conseil syndical en date du 8 mars 2021, une famille a formulé une demande de subvention pour l'achat de couches lavables.

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Bureau Syndical, à l'unanimité lui a octroyé une subvention de 60 €.

▪ Acquisition de protections féminines durables : attribution de subventions de 15 €
Conformément à la délibération du Conseil syndical en date du 8 mars 2021, 10 personnes ont formulé une demande de subvention pour l'achat de protections féminines durables.
Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Bureau Syndical, à l'unanimité a octroyé une subvention de 15 € à chacune d'entre elles.

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire : stand au marché de Moulins**
Dimanche 16/10
- **Distribution de compost aux horaires de déchèteries (9h 12h30 / 13h45 17h30)**
 - Mardi 11/10 : déchèterie de Bourbon
 - Vend 14/10 : déchèterie de Lurcy
 - Mardi 18/10 : déchèterie de Neuilly
 - Sam 22/10 : déchèterie de Dompierre
- **Semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 27 novembre 2022 :**
 - 26 novembre à l'espace Villars
 - animations au centre social de Chevagnes et de Jaligny durant la semaine
- **Dates des prochaines réunions**
 - Bureau syndical 22 novembre 2022 - 17h30 - SICTOM
 - Conseil syndical 6 décembre 2022 - 18h30 - Avermes

M. PINET appelle l'ensemble des élus à se motiver pour être présents aux Conseils syndicaux et rappelle que les pouvoirs n'entrent pas en compte pour l'obtention du quorum. Chaque délégué titulaire doit demander à son suppléant de le représenter, en cas d'indisponibilité.

Un éventuel report de réunion serait contraignant pour tous, notre calendrier programmé en amont doit être respecté.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Deux questions diverses ont été formulées par écrit au SICTOM Nord Allier.

Par mail en date du 12 juillet 2022, M. Fabien GIMENEZ et Mme Marie-Thérèse MARION, Délégués au SICTOM Nord Allier pour la commune de Saint-Gérand-de-Vaux souhaitent aborder les deux questions suivantes :

- 1) Certains habitants qui habitent loin du bourg (comme par exemple - hameau des Courtins, ou hameau de Vauvre) sont d'accord pour faire le tri et seraient intéressés par l'installation de points de collecte plus près de leur domicile. Est-ce possible de proposer quelque chose ?

M. PINET répond être en attente des résultats de l'étude d'optimisation de collecte. A l'issue, les services du SICTOM Nord Allier se rapprocheront de la commune pour trouver une solution.

- 2) Concernant le point de collecte place de la salle polyvalente, beaucoup de personnes nous informent que les ouvertures sont petites (pas pratique pour mettre des gros cartons ou autres) Quelle solution pouvez-vous nous apporter ?

M. PINET répond que les gros cartons doivent être déposés en déchèterie. Les colonnes reçoivent les emballages recyclables et cartonnets. Certes, elles possèdent une petite ouverture mais il y a moins d'erreur de tri sur les communes équipées de la sorte que celles équipées de bac de tri où sont retrouvés boîtes de vitesse, carcasses d'animaux, radiateurs, TV...



○ Pénurie de carburant :

M. PINET informe que le SICTOM Nord Allier subit la pénurie de carburant.

Nos commandes régulières (via la centrale d'achat UGAP) de 20 000 litres nécessaires pour le bon fonctionnement de nos missions sont désormais limitées à 14 000 litres. Si la pénurie perdurait, les services du SICTOM Nord Allier pourraient être amenés à supprimer les collectes de déchets verts, tout en privilégiant les collectes d'ordures ménagères. Une réflexion sur la fermeture des déchèteries est également menée.

Pour information, le SICTOM de la Région Montluçonnaise, n'ayant plus de carburant, a déjà supprimé certaines de ses collectes.

M. PINET dit que l'augmentation des dépenses de collecte seront discutées lors de la préparation du budget 2023. Il faudra réfléchir au service rendu, car la collecte a une part importante dans le budget.

Ne sommes-nous pas dans le sur-service ?

Deux passages de collecte de sacs noirs dans la semaine sont-ils raisonnables ?

Les résultats de l'étude d'optimisation sont attendus.

Certains territoires ont déjà fait le choix des apports volontaires pour les ordures ménagères.

M. PINET dit que notre territoire est principalement rural. Il faudra tenir compte de nombreux paramètres, être pédagogue. La France est dans le changement climat, énergie... Quand on ne veut pas entendre le changement, l'économie nous le rappelle rapidement. Des usagers disent « je paie donc je ne trie pas ». L'argent ne peut pas être un argument à « je ne trie pas ».

Mme CANCRE demande à quel moment seront connus les résultats de l'étude d'optimisation.

M. PINET répond que le marché a été lancé, la date de remise des offres était aujourd'hui, l'analyse des offres débutera la semaine prochaine. L'attribution du marché interviendra fin novembre. La date de réunion de lancement aura lieu courant de la première quinzaine de janvier 2023. Des scénarii et plans d'action seront connus dans le 2^{ème} semestre 2023.

○ Contrôle d'accès en déchèterie :

M. PINET informe que 80 % des usagers se sont inscrits via internet et seulement 20 % avec le formulaire papier. Il conclut qu'il y a finalement peu d'illectronisme sur notre territoire. Un tiers des usagers s'est déjà inscrit.

Les premiers résultats intéressants montrent des informations sur les horaires de passage, les fréquentations, l'origine géographique. Nous serons prochainement en mesure de vous apporter des informations de nature à redécouvrir notre territoire.

M. PINET remercie l'ensemble du service collecte pour le travail réalisé avec patience et pédagogie sur l'installation de ce nouvel équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Un vin d'honneur est servi à l'issue de la séance.

Fait à Chézy, le 7 novembre 2022



Le Président,

Didier PINET

Le secrétaire de séance,

Pascal THEVENOUX